RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des finances et des comptes publics

Arrêté du 2 5 JUIN 2014

portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects

Le ministre des finances et des comptes publics

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Sur proposition de la directrice générale des douanes et droits indirects ;

Article 1er

En application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 2011, siégeront en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°6 qui se réunira le 4 juillet 2014 :

Jean-Noël BLANC, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

Sandrine LE GALL, administratrice civile, chef du bureau A1.

Philippe-Jean REYNAUD, directeur des services douaniers de 2ème classe, adjoint à la chef du bureau A1.

Maud de BOISSIEU, inspectrice des douanes, rédactrice au bureau A1.

Cécile ROUMEAU, inspectrice des douanes, rédactrice au bureau A1.

Maïder CASANAVE, inspectrice des douanes, rédactrice au bureau A1.

Article 2

La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 5 JUIN 2014

Pour le ministre des finances et des comptes publics et par délégation,

Le sous-directeur des ressources humaines, des relations sociales et le l'organisation

Jean-Noël BLANC